

26 avril 2004

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfecture de l'Hérault

n° 2004 J

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des Maires

Spécial

SOMMAIRE

CONCOURS

Centre Hospitalier de Béziers. Concours sur titres pour le recrutement de deux techniciens de laboratoire.....	2
Centre Hospitalier du Bassin de Thau. Ouverture d'un concours externe sur titres d'OPS – option électricité –	3

CONCOURS**Centre Hospitalier de Béziers. Concours sur titres pour le recrutement de deux techniciens de laboratoire***(Centre Hospitalier de Béziers)***CONCOURS SUR TITRES**
POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX TECHNICIENS DE LABORATOIRE

référence : décret 89-613 du 1er septembre 1989 modifié

Un concours sur titres pour le recrutement de deux techniciens de laboratoire aura lieu au Centre Hospitalier de Béziers au cours du premier semestre 2004.**DEFINITION DE FONCTIONS :**

Les techniciens de laboratoire assurent des travaux d'examens et d'analyses. Ils ont en charge la préparation et, avec les services techniques, la vérification et l'entretien de l'appareillage.

Ils peuvent être appelés à collaborer à des travaux de recherches et chargés d'actions de formation et de fonctions d'encadrement.

Les techniciens de laboratoire exercent ces tâches sous la responsabilité et le contrôle effectif du biologiste chef de laboratoire ou, le cas échéant, du chef du service dans lequel ils sont affectés.

PEUVENT ETRE ADMIS A CONCOURIR LES CANDIDATS TITULAIRES DE L'UN DES DIPLOMES SUIVANTS

- Le diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ou le diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales ;
- Le diplôme universitaire de technologie, spécialisé Biologie appliquée, option Analyses biologiques et biochimiques ;
- Le brevet de technicien supérieur d'analyses biologiques ;
- Le brevet de technicien supérieur biochimiste ;
- Le brevet de technicien supérieur de biotechnologie ;
- Le brevet de technicien supérieur agricole, option Laboratoire d'analyses biologiques ou option Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ;
- Le diplôme de premier cycle technique Biochimie-biologie du Conservatoire national des arts et métiers ;
- Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte ;
- Le diplôme de technicien supérieur de laboratoire Biochimie-biologie ou le diplôme de technicien de laboratoire Biochimie-biologie clinique délivré par l'Ecole supérieure de technicien Biochimie-biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon ;

Les candidatures devront être adressées avant le 21 juin 2004

à

**Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
du Centre Hospitalier****2 rue Valentin Haüy - Boîte postale 740
34525 BEZIERS CEDEX**

Centre Hospitalier du Bassin de Thau. Ouverture d'un concours externe sur titres d'OPS – option électricité –
(*Centre Hospitalier du Bassin de Thau*)

NOTE D'INFORMATION

Le Centre Hospitalier du Bassin de Thau organise un concours externe sur titres d'Ouvrier Professionnel Spécialisé en vue de pourvoir un poste au sein des services techniques – option électricité -

Les candidats susceptibles de se présenter au concours doivent justifier d'un CAP ou BEP, et être âgés de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2004.

Le dossier de candidature sera constitué d'un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, ainsi que de la photocopie des diplômes requis.

Les documents devront être adressés dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent avis au :

*Centre Hospitalier du Bassin de Thau
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
Boulevard Camille Blanc – BP 495
34207 SETE Cédex*

Tous les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier, leur précisant s'il sont admis à concourir et la date du jury.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Centre Hospitalier du Bassin de Thau, quant à la date et au lieu du concours.

Fait à **Sète**, le 26 avril 2004

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **26 avril 2004**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Philippe Vignes

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Administration Territoriale et des Affaires Juridiques

Directeur de la Publication : M. le Préfet du département de l'Hérault
Numéro d'enregistrement à la commission Paritaire : 1804 AD
Imp. PREFECTURE DE L'HERAULT - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2